

jusqu'ici. Naturellement, nous avons déjà été témoins de l'effet des directives. Elles ont pratiquement réduit à néant toute velléité d'ouverture de la part du gouvernement. Il faut espérer que d'ici quelques semaines tout au plus, les conservateurs auront appris leur leçon.

Il ne suffit pas d'obtenir des chiffres grâce à la documentation oubliée par les ministres dans les chambres d'hôtels. Nous voulons obtenir des données et des informations ici à la Chambre et devant les comités. Jusqu'à présent, on ne peut pas dire que nous y soyons parvenus.

Pour terminer, je voudrais me reporter encore une fois à un court passage d'un article paru dans *The Atlantic Monthly* que le ministre a dû lire, je pense. Tous ceux que la finance intéresse l'ont lu à l'époque. L'article de Stockman se termine en ces termes:

Chaque fois que le système économique subit de grandes tensions ou des changements...

Le gouvernement actuel a sûrement provoqué des tensions et des changements dans le système économique.

... on peut s'attendre à des théories invraisemblables qui finissent par se retrouver dans le processus législatif.

C'est ce qui m'inquiète. Ce que je crains avant tout, c'est que certaines théories invraisemblables réussissent à se frayer un chemin dans les mesures législatives soumises à la Chambre. Si c'est le cas, notre rôle en tant qu'opposition est de veiller à ce que ces théories ne soient pas imposées à un public qui ne se doute de rien. C'est notre devoir, monsieur le Président.

[Français]

Monsieur le Président, en terminant mes remarques, j'ai quelque chose à proposer pour amender...

Le président suppléant (M. Paproski): L'honorable député a 40 minutes...

M. Johnston: Oui, mais ce n'est pas nécessaire, monsieur le Président. Il n'y a rien là, excepté une demande arrogante. Alors ce n'est pas la peine de continuer pendant 40 minutes pour parler d'une telle demande.

Moi, j'aimerais simplement que l'amendement que j'ai proposé soit accepté par cette Chambre, parce que c'est tout à fait raisonnable, vu la preuve que je viens de vous apporter ici que la demande en question n'est pas raisonnable.

● (1540)

[Traduction]

Je propose, appuyé par la députée de Trinity (M^{le} Nicholson):

Qu'on modifie la motion en supprimant tout ce qui suit le terme «que» et en le remplaçant par la phrase suivante:

«La Chambre n'examine pas un projet de loi portant pouvoir d'emprunt pour une année financière à l'égard de laquelle le gouvernement n'a pas fourni les détails de ses besoins en dépenses ou de ses prévisions de recettes.»

M. Andre: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

M. Blenkarn: C'est impossible.

M. Andre: Je voudrais signaler à la présidence, si je comprends bien ce que cherche à faire le député, que cette motion

Pouvoir d'emprunt

est irrecevable. Il est rare qu'on puisse proposer des amendements à une motion de deuxième lecture d'un projet de loi. Si la présidence veut bien examiner les précédents à ce sujet, elle en conclura, je pense, que cette motion est effectivement irrecevable.

M. Johnston: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je demande au ministre des Approvisionnements et Services (M. Andre) de se reporter à la 5^e édition de *Beauchesne*, pages 230 et 231 sous la rubrique «l'amendement motivé», où l'on peut lire ce qui suit:

Le député qui désire exposer les raisons spéciales qu'il a de s'opposer à la deuxième lecture d'un bill peut aussi proposer ce qu'on appelle un «amendement motivé». Cet amendement porte suppression de tous les mots dans la motion principale suivant «que» et leur remplacement par d'autres mots. L'amendement motivé, présenté sous forme de motion, peut revêtir diverses formes:

Parmi les règles prévues, il faut que l'amendement se rapporte strictement au projet de loi et ne touche pas les dispositions précises de celui-ci. A cet égard, mon amendement est tout à fait acceptable.

Le président suppléant (M. Paproski): A première vue, cet amendement semble effectivement recevable. Je voudrais toutefois prendre la question en délibéré, tandis que nous poursuivons le débat, et rendre une décision tout à l'heure.

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, j'ai du mal à croire mes oreilles depuis deux ou trois minutes.

Des voix: Oh, oh!

M. Riis: Je me rappelle comme si c'était hier qu'il y a quelques mois le parti du député qui vient de prendre la parole nous a demandé d'étudier une mesure identique à celle que le gouvernement actuel voudrait nous faire accepter. Et les autres députés de son parti sont venus ensuite, à tour de rôle, nous expliquer pourquoi il fallait absolument l'adopter. Et les députés de l'opposition à l'époque sont intervenus à leur tour pour nous dire que cette proposition était absolument inacceptable. Et après une longue bataille, le gouvernement est revenu à la raison et il s'est effectivement rendu compte qu'il allait trop loin.

Il y a de quoi se demander si les députés libéraux sont sérieux quand on voit leur critique financier, à peine quelques semaines plus tard, se lever pour condamner avec indignation le gouvernement actuel parce qu'il agit exactement comme eux. Ils disent une chose un mois et le contraire le mois suivant. C'est pour cette raison que les Canadiens ont sauté sur la première occasion pour leur dire qu'ils en avaient assez de ces folies, de ces simagrés politiques. Ils en avaient assez de les voir changer leur fusil d'épaule tous les jours et ils ont décidé de s'en débarrasser une fois pour toutes. Voilà ce qu'ils ont fait. Si les libéraux continuent de se comporter de la sorte, les Canadiens ne changeront pas d'avis de si tôt.

C'est inconcevable que le critique financier trouve le moyen d'en rire. Pas étonnant que les politiques aient une réputation aussi enviable, ou presque, que les agresseurs d'enfants, voire les percepteurs d'impôts.